

Initiatives ministérielles

Comme il est 17 heures, conformément à l'article 36 du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LE SECTEUR DES PETITES ENTREPRISES

LE PROGRAMME D'ACHAT CHEZ NOUS

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Meritt) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de développer un robuste secteur des petites entreprises au Canada en prévoyant l'octroi d'un plus grand nombre de contrats fédéraux dans ce secteur et en établissant un programme d'«achat chez nous» plus énergique.

— Monsieur le Président, si j'ai déposé cette motion, et je suis heureux qu'elle ait été tirée au sort et retenue pour être mise aux voix, si j'ai déposé cette motion, dis-je, c'est notamment en raison des difficultés qui assaillent actuellement la petite entreprise et des mesures qui s'imposent pour lui donner un peu de répit.

C'est un fait indéniable que 97 p. 100 des entreprises au Canada sont des petites entreprises ayant 50 employés ou moins.

Entre 1981 et 1989, la petite entreprise a créé 81,5 p. 100 de tous les nouveaux emplois au Canada. Cela représente beaucoup d'emplois, une main-d'oeuvre considérable et énormément d'argent.

Il va sans dire que les petites entreprises réinvestissent le moindre profit qu'elles réalisent dans leur propre entreprise. Elles prennent de l'expansion et créent de l'emploi.

Les propriétaires de ces entreprises achètent habituellement leurs biens et leurs services au Canada, l'évolution de leurs achats épousant la forme d'une pyramide inversée, modestes lorsqu'elles débutent mais considérables à la longue.

C'est tout le contraire ou absolument l'inverse de ce qui se passe chez les grandes multinationales, notamment dans le secteur primaire. Elles exportent leurs profits, les utilisent pour faire de la recherche et du développement à l'étranger, effectuer des travaux d'exploration dans d'autres pays et faire produire d'autres biens, d'autres entreprises, d'autres usines et ainsi de suite ailleurs qu'au Canada.

J'ai voulu attirer l'attention sur la petite entreprise pour montrer à ce secteur que le gouvernement, le

gouvernement fédéral dans le cas qui nous occupe, a à coeur les intérêts de la petite entreprise.

Je crois que cette motion est particulièrement pertinente en ce moment, parce que 13 496 entreprises canadiennes ont déclaré faillite en 1991. Le nombre de faillites a augmenté de plus de 50 p. 100 depuis le début de la dernière vague de récession. Tant et si bien que 3 611 sociétés ont fait faillite au cours des trois premiers mois de 1992, dont 1 291 en mars seulement.

Comment ce phénomène s'explique-t-il? Les raisons sont multiples. Je pourrais jeter la pierre aux taux d'intérêt élevés, à la taxe sur les produits et services, à l'Accord de libre-échange et à un certain nombre d'autres facteurs, dont le fait que les consommateurs n'achètent pas. Des petites entreprises ont été acculées à la faillite à cause de la vogue du magasinage aux États-Unis.

Ce qu'il importe de retenir, c'est la nécessité d'encourager la production à valeur ajoutée de notre secteur primaire, que ce soit l'exploitation minière ou forestière ou, dans la région de l'Okanagan et de la Similkameen, la culture fruitière.

Dans ma région, la dernière conserverie industrielle vient de faire faillite il y a quelques mois à peine. C'était la dernière dans toute la vallée de l'Okanagan. Il faut dire que, parce qu'elle était petite, ses ventes étaient assez substantielles. Il lui aurait sûrement été possible de prendre de l'expansion, si ses ventes avaient été assurées, c'est-à-dire si ses propriétaires avaient eu l'assurance que le gouvernement fédéral allait mousser leurs ventes.

À ce propos, j'ai fait inscrire une question au *Feuilleton*, il y a deux ans, pour demander des renseignements sur l'achat de denrées alimentaires, fraîches ou transformées, la quantité qui était achetée ainsi que le lieu où elles avaient été achetées. Malheureusement, la réponse que j'ai obtenue se résume essentiellement à ceci: comme le gouvernement procède par appel d'offres, il n'était pas en mesure de savoir exactement où ces produits avaient été vendus ou achetés.

Il est facile de se croiser les bras et de dire: «Bon, cela se comprend si vous voulez faire de la sous-traitance dans le cas de nos institutions fédérales.» Mais il me semble que nous aurions pu, et peut-être même dû, faire plus dans ce secteur.

Je voudrais m'attarder à deux passages de la motion. Le premier est celui qui parle de «développer un robuste secteur des petites entreprises au Canada en prévoyant l'octroi d'un plus grand nombre de contrats fédéraux dans ce secteur». Je pense que nous pourrions faire porter nos efforts sur ce secteur particulier, afin de nous assurer que ces gens d'affaires savent comment soumissionner pour obtenir un contrat fédéral et comment s'assurer que les